

Deuxième enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 104

Le 5 février 2013
à 16 heures 10 minutes
est né(e) ♂ Nolhan, Clément
TROUPE

du sexe Masculin à Athis-Mons
(Essonne)
reconnu(e) ♂

par (3)

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (4)

7 février 2013
L'officier de l'état civil
Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Troisième enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 1893

Le 29 août 2018
à 05 heures 01
est né(e) ♂ Tachis, Marie
TROUPE

du sexe Féminin à Melun
(Seine-et-Marne)
reconnu(e) ♂

par (3)

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (4)

29 AOUT 2018



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.